

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 16 décembre 2025

TAXES ANTI-DUMPING CHINOISES SUR LE PORC : DES REGLES ENFIN CONNUES

Les autorités chinoises viennent de fixer à 9,8 % leur taxe anti-dumping appliquée au porc européen. Un soulagement pour les entreprises françaises qui étaient jusqu'ici soumises pour certaines à un taux provisoire grimpant jusqu'à 62,4 % et d'autres à un taux moyen de 20 %. L'interprofession française porcine – INAPORC – tient à saluer l'implication sur ce dossier du Président de la République et des équipes des ministères qui ont permis d'obtenir un taux limité.

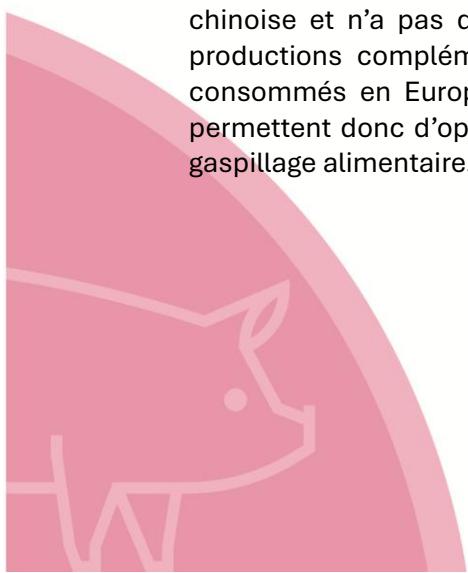
Toutes les entreprises françaises exportant de la viande et des abats de porc vers la Chine ont en effet obtenu leur intégration à la liste des entreprises coopérantes et pourront donc bénéficier de ce taux de taxe de 9,8% pour leurs exportations. Un soulagement pour le secteur français qui, en 2024, a exporté 115 000 tonnes de porc vers la Chine, essentiellement des abats. Dans ce contexte, INAPORC tient à souligner que la filière ne mène aucune action de dumping en Chine, qui est un marché où les entreprises valorisent des produits très demandés des Chinois et peu consommés en France.

L'extension attendue des agréments pour exporter les abats blancs vers la Chine

Par ailleurs, la France attend l'ouverture généralisée du marché chinois aux abats blancs de porcs (estomac, intestins...) annoncée le 6 mai 2024. En effet, les autorités chinoises n'ont pour le moment accordé leur agrément qu'à 4 entreprises sur l'ensemble des professionnels français en ayant fait la demande.

Chine et France : deux productions porcines complémentaires

INAPORC rappelle que la production française n'entre pas en concurrence avec la production chinoise et n'a pas de raison d'être soumise à des actions anti-dumping. Il s'agit de deux productions complémentaires. La France exporte vers la Chine des produits de porc peu consommés en Europe (abats, oreilles, pieds...) et très appréciés en Chine. Ces échanges permettent donc d'optimiser la valorisation du porc français dans le monde et d'empêcher le gaspillage alimentaire.



À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français, dont 25 000 en élevage.

**Arnault, Sandra & l'équipe Adocom
Service de Presse INAPORC
vous remercient de votre attention.
Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr**

